

LES FONDS EUROPÉENS, SUIVEZ LE GUIDE !



Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses états membres ont adopté la **Stratégie Europe 2020**, pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Pour cela, les politiques européennes sont dotées d'un budget, défini pour les 28 états membres pour sept ans. Afin de s'inscrire dans cette stratégie, **l'Europe et le conseil régional s'engagent pour l'innovation et la compétitivité des PME, le développement durable et la formation tout au long de la vie.**

TOUS ENSEMBLE

Avec le soutien de l'Europe, ce sont des entrepreneurs, des chercheurs, des associations, des agriculteurs, qui s'engagent pour rendre la Bourgogne plus équitable et plus innovante.

LE CHIFFRE

La Bourgogne dispose d'un budget de

776 M€

pour la période 2014-2020, à investir dans des projets innovants et facteurs de croissance.

En bourgogne, les FESI (fonds européens structurels et d'investissement) recouvrent :

Le FEDER (Fonds européen de développement régional) soutient les projets liés à recherche, le développement et l'innovation (RDI), le développement des PME, les énergies renouvelables, la protection de la biodiversité et l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).



183 M€

Le FSE (Fonds social européen)

soutient les projets liés à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle.



40 M€

Le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)

soutient les projets liés à la vitalité des campagnes au moyen de programmes d'investissement, de modernisation et d'appui aux activités agricoles et non agricoles dans les zones rurales.



553 M€

LES PROGRAMMES EUROPÉENS RÉGIONAUX

Le programme opérationnel (PO) Feder-Fse et le programme de développement rural (PDR) sont les feuilles de route des orientations à suivre pour 2014-2020. Le PO Feder-Fse a été adopté par la commission européenne le 26 novembre 2014. Le PDR est en cours d'adoption. Pour ces deux programmes, la région est autorité de gestion, c'est-à-dire responsable de la bonne gestion des fonds sur son territoire.

LA GOUVERNANCE

Le comité de suivi

garant de la "vie" des programmes européens :

- examine les programmes (exécution, avancement...),
- définit les critères de sélection des projets,
- modifie la programmation en cours si besoin (maquette financière...),
- évalue les actions et la stratégie de communication,
- veille à la cohérence entre les différents programmes.

Le comité régional de programmation

émet un avis consultatif sur les demandes de subventions.

La décision d'attribution des subventions relève finalement de l'autorité de gestion.

La marche à suivre

(Hors Leader)

- Vous déposez votre demande de subvention auprès du service instructeur : la région pour le Feder et le Fse, la région ou les directions départementales des territoires pour le Feader ; Le cas échéant dans le cadre d'un appel à projet,
- Des pièces complémentaires peuvent vous être demandées pour compléter le dossier. L'instruction de votre demande peut commencer,
- Le dossier de demande est examiné en comité,
- L'autorité de gestion vote la réponse à apporter à la demande de subvention,
- Une décision d'attribution de l'aide est établie,
- Une fois l'action achevée, vous transmettez aux services instructeurs un bilan et une demande de paiement,
- Des visites de contrôle pourront être réalisées au cours de l'élaboration du projet ou une fois celui-ci terminé,
- Vous devrez justifier des dépenses et remplir certaines obligations préalablement indiquées.



Vous souhaitez en savoir plus, vous avez des questions, un projet, écrivez nous :
federfse@cr-bourgogne.fr
feader@cr-bourgogne.fr

Les bons réflexes

- Avant de débiter tout projet pour lequel vous effectuez une demande de subvention, renseignez-vous auprès des services instructeurs. Pour savoir si votre projet est éligible au PO Feder-Fse ou au PDR, vous pouvez consulter les documents utiles sur www.europe-bourgogne.eu,
- Il existe des critères d'éligibilité pour l'attribution de subventions, tous les dossiers ne sont pas éligibles,
- Informer le service instructeur en cas de modifications dans votre projet.

Les conditions générales d'éligibilité des projets

- Etre situé sur le territoire bourguignon,
- Ne pas avoir achevé physiquement et financièrement l'opération au moment du dépôt de la demande de subvention,
- Fournir une stratégie (état initial des besoins, préconisations, partenariats mobilisés, moyens, résultats attendus, communication) au moment du dépôt de la demande,
- Avoir la capacité financière de mener à bien le projet, et de le démarrer dans un délai raisonnable après la notification de subvention (environ 6 mois),
- Seules les dépenses directement liées au projet sont éligibles à une subvention européenne,
- Le respect des règles de mise en concurrence est exigé.

SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION



La recherche-développement, sa valorisation et l'innovation jouent un rôle essentiel dans l'essor des entreprises ainsi que dans la croissance et la compétitivité des territoires : de nouveaux produits à forte valeur ajoutée pour des marchés à fort potentiel ! Un objectif majeur pour la Bourgogne est de se positionner dans les années à venir sur la voie de la "spécialisation intelligente", en faisant de l'innovation sous toutes ses formes, tant publique que privée, un moteur de croissance, de rayonnement et de développement socio-économique de la Bourgogne sous toutes ses composantes.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- La Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) et les autres structures de valorisation de la recherche publique
- Les PME/ETI associées à des projets partenariaux
- Les Industries Agro-Alimentaires (IAA)
- Les entreprises forestières et agricoles et tous les acteurs du développement agricole et forestier.

LA SPÉCIALISATION INTELLIGENTE

Dans le cadre de la "spécialisation intelligente", cinq domaines stratégiques - constituant les priorités thématiques régionales - ont été retenus afin de mettre en valeur les points forts de la Bourgogne : l'alimentation durable, les matériaux et procédés avancés, les solutions intégrées pour la santé, l'éco-conception/éco-construction et les technologies innovantes au service des transports et de la mobilité. Le principal enjeu est d'accroître le potentiel d'innovation de la région Bourgogne. Les axes d'intervention concernent à la fois la recherche publique, le transfert de technologies et l'intégration de l'innovation au travers du développement de la recherche partenariale publique-privée et privée-privée.

LES DOMAINES D'INTERVENTION

La recherche et l'innovation (FEDER)

- Les projets de recherche publique collaboratifs à fort potentiel de valorisation et d'innovation,
- Les infrastructures et équipements scientifiques à la pointe de la technologie,
- Le dispositif régional de détection, émergence, pré-maturation et maturation des projets de recherche publique à fort potentiel de développement socio-économique,
- Les projets de l'incubateur régional d'entreprises de technologies innovantes (PREMICE),
- L'accompagnement des projets des jeunes chercheurs entrepreneurs (JCE),
- Les projets partenariaux (du montage à la réalisation) : projets public-privé et privé-privé.

L'agriculture et la sylviculture durables (FEADER)

- Créer des groupes de projet opérationnels associant des agriculteurs et des forestiers à des chercheurs et des techniciens pour répondre à un besoin (innovation, gain de performance...),
- Créer des projets pilotes destinés à soutenir des démarches innovantes, avec une première phase d'expérimentation. L'innovation peut être technique, organisationnelle ou sociale. Les porteurs de projets testent par exemple un nouveau modèle d'accompagnement à l'installation ou mettent au point de nouveaux systèmes de culture plus économes en intrants,
- Développer des circuits courts et des marchés locaux visant à valoriser les produits locaux tout en diminuant le nombre d'intermédiaires.



**Vous souhaitez en savoir plus,
vous avez des questions,
un projet, écrivez nous :**
federfse@cr-bourgogne.fr
feader@cr-bourgogne.fr

ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT



Les fonds européens soutiennent la compétitivité des petites et moyennes entreprises bourguignonnes (création, accroissement de la production...). Dans les domaines de l'agriculture, de la forêt et du bois, ils accompagnent l'amélioration de la performance économique et environnementale des exploitations agricoles et des entreprises rurales.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les TPE, PME, PMI et les groupements d'entreprises
- Les structures d'accompagnement et de financement des projets d'entreprise
- Les entreprises médianes et certaines catégories d'investisseurs publics dans le domaine de l'agro-alimentaire et du bois
- Les agriculteurs et les groupements d'agriculteurs

LES DOMAINES D'INTERVENTION

Création des PME et TPE

Le Feder encourage la création et la reprise d'entreprises sur chacune des phases-clé de la mise en œuvre du projet, au travers du financement d'actions :

- de sensibilisation,
- d'accompagnement à la sécurisation du projet,
- de financement.

Le Feader soutient les agriculteurs qui souhaitent démarrer leur exploitation, par le biais :

- d'une subvention au démarrage (la dotation jeunes agriculteurs), qui constitue un apport de trésorerie essentiel au démarrage de l'activité,
- d'une prise en charge d'une partie des intérêts des prêts souscrits par le jeune agriculteur. Cette aide facilite les investissements pour le démarrage d'une activité.



Développement des PME et équipement des exploitations agricoles

Le Feader et le Feder encouragent les PME dans les caps décisifs de leur développement au travers :

- d'actions de conseil,
- de financement de leurs projets d'investissement matériel et immatériel,
- de leurs projets collaboratifs (grappes, clusters...),
- d'actions de promotion collectives (salons...).

Le Feader soutient la construction et l'équipement d'exploitations agricoles :

- **Filière animale** : aide à la construction et à la rénovation des bâtiments d'élevage pour renforcer la compétitivité, améliorer les conditions de travail, préserver l'environnement ou développer la performance énergétique,
- **Filière végétale** : financement d'équipements contribuant à la compétitivité de l'exploitation et à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. *Par exemple, le financement d'outils de désherbage mécanique pour un exploitant agricole,*
- **Filières animale et végétale** : accompagnement des investissements pour la transformation et la vente dans les exploitations (marchés de proximité, circuits courts...). *Un producteur de fromage de chèvre pourra ainsi aménager son atelier de transformation grâce aux financements du Feader.*



Vous souhaitez en savoir plus,
vous avez des questions,
un projet, écrivez nous :
federfse@cr-bourgogne.fr
feader@cr-bourgogne.fr

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ



Pour répondre aux défis environnementaux, l'Union européenne s'engage pour le développement durable : préservation de l'environnement, adaptation au changement climatique... Le Feder et le Feader participent à la transition vers une Europe plus verte.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les territoires ruraux
- Les entreprises agricoles
- Les collectivités
- Les bailleurs sociaux
- Les associations

LES DOMAINES D'INTERVENTION

L'adaptation au changement climatique

- Soutenir les territoires ruraux qui s'engagent à réduire au maximum leurs besoins énergétiques et à privilégier les énergies renouvelables (*pour plus d'information, vous pouvez consulter la fiche "favoriser le développement rural"*).
- soutiennent les travaux énergétiques réalisés dans les bâtiments des logements sociaux, des logements étudiants et du patrimoine public des collectivités locales. L'enjeu ? Réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments pour atteindre un niveau de performance énergétique.

L'augmentation de la part des énergies renouvelables

Afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie locale globale, les fonds européens :

- soutiennent la filière bois-énergie pour réduire l'empreinte écologique, et concourir ainsi à atteindre 23% de la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables (stratégie UE2020),
- aident à l'installation d'unités de méthanisation,
- financent des réseaux de chaleur issus des énergies bois ou biogaz,



L'amélioration de la qualité de l'eau

Afin d'éviter les pollutions de l'eau d'origine agricole, il s'agit :

- d'installer des plateformes de lavage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires,
- d'aider les agriculteurs présents dans les zones de prélèvement de l'eau potable à faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité de l'eau (réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans ces zones, conversion à l'agriculture biologique...),
- de favoriser les investissements non productifs (clôtures en bord de rivière, abreuvoirs...) liés à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Le développement de la mobilité alternative durable

Soutenir les alternatives à la voiture individuelle thermique (mode doux ou alternatifs) en créant :

- des systèmes d'information multimodale,
- des réseaux de bornes de charge pour les véhicules électriques,
- des abris et stations vélos sécurisés,
- des services de mobilité innovants (covoiturage, autopartage,...).

La préservation de la biodiversité

- Insister les agriculteurs à adopter des pratiques plus favorables à la biodiversité :
 - Soutenir le développement de l'agriculture biologique (aide à la conversion, maintien et animation),
 - permettre aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques en souscrivant des contrats agro-environnementaux,
 - verser des indemnités compensatoires de handicaps naturels (IcHN) aux exploitations situées dans des zones menacées par la disparition agricole (zones de montagne,...),
 - développer des stratégies locales de développement forestier, et garantir ainsi une gestion durable des forêts pour qu'elles maintiennent une biodiversité biologique tout en restant productives (*pour plus d'information, vous pouvez consulter la fiche "encourager l'entrepreneuriat"*),
- Collecter des informations pour développer les connaissances sur la biodiversité régionale,
- Préserver les espèces remarquables, rares et menacées et leurs habitats ainsi que les écosystèmes (restaurer les réservoirs et corridors écologiques) par le financement d'études, de travaux et d'actions d'accompagnement et fina.



Vous souhaitez en savoir plus,
vous avez des questions,
un projet, écrivez nous :
federfse@cr-bourgogne.fr
feader@cr-bourgogne.fr

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Le Feader soutient le développement des zones rurales. Le projet de la région Bourgogne est de favoriser l'attractivité de son territoire rural par l'emploi et le développement de nouvelles activités, en proposant une offre qualitative de services et de logements. Parmi les enjeux forts, il s'agit d'orienter ces actions en faveur de l'aménagement durable des territoires, d'assurer le développement économique territorial, notamment touristique et de répondre aux enjeux de la transition énergétique.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les collectivités locales et leurs groupements
- Les offices publics et entreprises sociales de l'habitat, les bailleurs sociaux
- Les établissements publics, sociétés d'économie mixte et offices du tourisme
- Les micro et petites entreprises et les groupements d'entreprises
- Les agriculteurs, groupements d'agriculteurs et particuliers
- Les associations, fondations, groupements économiques ou sociétés coopératives du territoire

LE RÉSEAU RURAL

Il réunit les acteurs publics et privés des territoires (collectivités, associations...) autour de réseaux thématiques tels qu'agriculture, environnement, forêt, santé, habitat/attractivité, accueil/maintien de populations, coopération, transition énergétique. L'enjeu est d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme de développement rural par la mobilisation des acteurs (échanges de pratiques, formations, actions de sensibilisation).

DES DISPOSITIFS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le programme LEADER

Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale

Ce dispositif fonctionne par appel à projets organisé par la région. Il incite les territoires à élaborer une stratégie territoriale afin de soutenir des projets innovants/expérimentaux, portés par des acteurs publics et/ou privés et liés à l'attractivité générée par de nouvelles populations et activités ou à la transition énergétique.

LES DOMAINES D'INTERVENTION

La transition énergétique

Il s'agit, sur des territoires labellisés, les *territoires à énergie positive* (TEPOS) :

- d'encourager la rénovation énergétique du patrimoine bâti communal et intercommunal aux côtés de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), selon des critères de performance thermique,
- de soutenir les actions de promotion orientées vers le grand public (sensibilisation de la population aux économies d'énergie...).

L'accueil et l'attractivité du territoire

- Faire venir les actifs dans les zones rurales telles que les centre-bourgs et agir sur les leviers d'attractivité des territoires ruraux : l'habitat et les services,
- En matière d'habitat : élaborer des stratégies territoriales d'habitat, rénover des logements publics et sociaux, mener des opérations d'aménagement urbain durable,
- Améliorer les conditions d'accès de la population des territoires ruraux aux services (enfance, maison de mutualisation de services publics, santé, inter-génération, services innovants).

Le développement économique et touristique

- Générer localement l'activité économique et l'emploi, en soutenant les projets collectifs relevant de l'économie solidaire,
- Développer l'économie touristique en Bourgogne en soutenant :

- les zones d'itinérance (voies navigables, pistes cyclables, route des vins), les sites emblématiques (Guédelon, Cluny...), les espaces touristiques (parc naturel régional du Morvan...), les grands sites patrimoniaux (Vézelay, Bibracte, La Charité),

- par le développement des activités éco-touristiques, les hébergements, les aménagements/équipements favorisant la qualité de l'accueil des touristes, la restauration des grands sites patrimoniaux, les ports propres, les haltes fluviales, les aménagements d'itinéraires cyclables,

- par la formation et l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs du tourisme, la promotion de la destination Bourgogne.



Vous souhaitez en savoir plus,
vous avez des questions,
un projet, écrivez nous :
federfse@cr-bourgogne.fr
feader@cr-bourgogne.fr

VERS UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE



En termes d'usages numériques, les fonds européens soutiennent le développement d'une meilleure offre de service pour l'ensemble des infrastructures et des citoyens. Les principaux objectifs que s'est fixée la Bourgogne à l'horizon 2020 : le déploiement de nouveaux réseaux optiques et d'infrastructures de télécommunication évolutive permettant d'accroître l'accès au haut-débit pour au moins la moitié des Bourguignons, le développement des plateformes et services numériques, l'essor du e-tourisme. Ce vaste chantier contribuera au développement économique de la Bourgogne, à l'amélioration de l'accessibilité aux services publics, à l'attractivité du territoire et l'amélioration de la qualité de vie, en luttant contre la fracture numérique.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Pour les infrastructures de très haut débit : les départements, les établissements publics à l'échelle départementale au minimum
- Les établissements publics et les PME
- Les structures liées au développement des PME
- Les structures touristiques liées au tourisme et à l'attractivité des territoires

LES DOMAINES D'INTERVENTION

L'accès au haut débit

- Les infrastructures de déploiement de réseaux de desserte FTTH* en fibre optique, permettant d'assurer une couverture numérique équitable sur le territoire bourguignon, en dehors des zones d'intervention des opérateurs privés (zone AMII).

* *Fiber to the home, Fibre jusqu'au domicile*

Une offre de service de qualité pour les citoyens

- Proposer une offre de service numérique plus large et en adéquation avec les besoins des Bourguignons sur l'ensemble de leur territoire, par le soutien aux plateformes de services numériques (e-administration, e-éducation/apprentissage).



L'attractivité du territoire grâce aux services numériques

- Accélérer la mise en e-tourisme de la région en accompagnant le développement de solutions numériques facilitant la destination Bourgogne,
- Connecter les grands sites régionaux (sites touristiques, voies navigables, pistes cyclables, routes des vins...) afin que le touriste local ou étranger puisse avoir une vision exhaustive des points d'attractivité du territoire qui l'entourent (bornes Wifi par exemple).

Les TIC au service des PME

- Études et conseils dans le domaine des technologies numériques,
- Missions d'animation, d'accompagnement, d'appropriation au développement des TIC dans l'entreprise.



Vous souhaitez en savoir plus,
vous avez des questions,
un projet, écrivez nous :
federfse@cr-bourgogne.fr
feader@cr-bourgogne.fr

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES



Dans un contexte de fortes mutations économiques, le développement des formations et des compétences est un enjeu majeur. Chaque année, de nombreux jeunes sortent du système d'enseignement traditionnel sans qualification ni diplôme reconnu. Or, l'échec scolaire a des conséquences négatives durables et engendre des difficultés d'insertion professionnelle et sociale fortes. La formation continue et le conseil permettent l'acquisition et la mise à jour de compétences tout au long de la vie. C'est pourquoi la région soutient la formation et l'apprentissage grâce au Fse et au Feader.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture...)
- Les centres de formation d'apprentis (CFA)
- Les Écoles de la Deuxième Chance (E2C)
- ESPERO (le service public régional d'orientation)
- Les organismes collecteurs agréés par l'État pour la collecte et la gestion des fonds d'assurance-formation
- Les établissements publics, les associations et les organismes privés intervenant dans le champ de l'information, de la diffusion et du transfert des connaissances scientifiques et techniques dans les secteurs agricole, agro-alimentaire et de la filière forêt-bois
- Les établissements publics, les organismes privés intervenant dans le champ du conseil technique et de l'innovation

LES DOMAINES D'INTERVENTION

L'apprentissage

- Orienter les jeunes vers la filière d'apprentissage qui leur correspond pour lutter contre le décrochage scolaire,
- Soutenir les actions faisant la promotion de l'apprentissage et visant à réduire les ruptures de contrat.

La formation des demandeurs d'emploi

- Favoriser la réintégration du marché du travail pour les personnes qui en sont éloignées, de par leur carence en formation initiale, leur contexte personnel, un chômage de longue durée,
- Accueillir des demandeurs d'emploi de 16 à 30 ans, peu qualifiés ou qui rencontrent des difficultés sociales et leur garantir un accompagnement global et individualisé par une équipe pluridisciplinaire, qui leur permettra d'intégrer une formation (dispositif départemental *École de la Deuxième Chance*). ▶▶

- Proposer des formations qualifiantes aux demandeurs d'emploi, dont les jeunes et les seniors,
- Permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir un socle de compétences et de connaissances indispensables pour intégrer ensuite une formation pré-qualifiante.

La formation dans les domaines agricole et forestier

- Soutenir la mise en place d'actions de formation professionnelle continue pour les actifs dans les domaines de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt,
- Accompagner le développement de compétences dans des domaines-clés comme la durabilité environnementale ou le développement de la valeur ajoutée des productions agricoles et forestières.

L'orientation professionnelle

- Proposer une orientation de qualité et développer une meilleure connaissance des métiers,
- Accompagner les différents publics bourguignons dans leurs parcours de formation : personnes en réinsertion, jeunes, exploitants agricoles, salariés agricoles et forestiers...

- Conseiller : favoriser des pratiques agricoles et forestières durables, renouveler les générations d'exploitants, favoriser l'innovation,

- Informer : diffuser aux professionnels agricoles et forestiers des connaissances scientifiques nouvelles et des pratiques novatrices. Ces actions d'information peuvent prendre la forme de réunions, conférences/séminaires, journées thématiques, supports d'information...



Vous souhaitez en savoir plus,
vous avez des questions,
un projet, écrivez nous :
federfse@cr-bourgogne.fr
feader@cr-bourgogne.fr